LA DEMARCHE

1. Voter une délibération du conseil municipal
2. Envoyer un dossier de candidature précisant le niveau souhaité
3. Accueillir le jury de contrôle de la charte
4. Signer un acte d'engagement
5. Communiquer avec des panneaux d'entrée de ville ou d'espace sans pesticides

Accompagnement par la FREDON Languedoc-Roussillon, et votre porteur territorial (Syndicat de rivière, Intercommunalité…) pour la méthodologie, la sensibilisation, la promotion et la valorisation de votre engagement.

Plus d'informations sur : www.fredonlr.com

Contacts :

Animation régionale :

FREDON Languedoc-Roussillon

04 67 75 64 48

Porteur territorial :

UNE DEMARCHE PROGRESSIVE VERS LE ZERO PHYTO

Niveau Terre Saine :

Suppression totale de l'usage des pesticides

Niveau 3 :

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces publics

Niveau 2 :

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur les voies et espaces verts

Niveau 1 :

Un plan d'action suivi vers le zéro phyto

CHARTE REGIONALE

Objectif 0 PHYTO dans nos villes et villages

Engagez votre commune !

Vers des communes gérées sans pesticides …

Pourquoi mobiliser votre commune ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries… sont régulièrement détectés dans les eaux du Languedoc-Roussillon.

Les communes aussi responsables

• Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau.

• L'usage des pesticides peut présenter un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

Une démarche régionale

Les structures régionales et locales qui vous entourent se mobilisent pour vous aider à réduire l'emploi des pesticides.

Quels engagements pour la commune ?

Niveau 1

Réalisation d'un Plan d'action vers le Zéro phyto. Mettre en œuvre les préconisations du plan depuis au moins 1 an.

Sensibilisation des agents des services techniques et/ou des élus concernés

Communication 1 fois par an envers les administrés

Niveau 2

Zéro pesticide (hors exceptions) sur les espaces verts et voiries

Communication 2 fois par an envers les administrés.

Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs.

Sensibilisation des agents des services techniques, et/ou des élus concernés

Concertation sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements, ou la réhabilitation d'anciens espaces.

Niveau 3

Zéro pesticide (hors exceptions) sur tous les espaces publics

Organisation d'une journée de communication grand public.

Sensibilisation des gestionnaires privés d'espaces collectifs (résidences, campings, bailleurs sociaux, …)

Quelles aides financières ?

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse peut soutenir financièrement aux conditions prévues par son programme d'interventions :

- des actions de sensibilisation, information et communication menées par les collectivités,
- des actions techniques : PAPPH, achat de matériels alternatifs,
- formation du personnel.

D'autres financements peuvent être obtenus (FEDER, départements, ECOPHYTO …) selon les règlements d'intervention spécifiques.

Terre saine
Communes sans pesticides

VERS UN LABEL NATIONAL….

Niveau label « Terre Saine »

Suppression totale des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an.